

Vieillesse, isolement et solidarité générationnelle en Algérie

**Dr.Hamadouche Rachid
Maitre de conférences ,
Département de sociologie
Université Alger2**

Introduction :

« Chez les peuples démocratiques ...on oublie aisément ceux qui ont précédé et qui vous suivront, Les proches seuls intéressent ..Aussi non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux ,mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains :elle le ramène sans cesse vers lui et menace de le refermer enfin tout entier dans la solitude de son propre cœur »(TOCQUEVILLE ;1835)

Aujourd'hui, les générations se chevauchent (SEGALEN ; 1996) C'est une réalité .Les questions sur les liens intergénérationnels demeurent au cœur des débats sur les liens familiaux (ATTIAS-DONFUT. ; 1995) Les récentes études ne se cantonnent plus aux descriptions mais tentent de préciser les composantes de la parenté au sens large , des plus proches aux plus lointains parents .Le rôle joué par le collatéraux est amené a s'amplifier du fait de la réduction moyenne du nombre des descendants directs ,du moins un certain transfert des solidarités au sein de la parenté semble être amorcé (PITROU ;1985).Les liens intergénérationnels tentent d'occuper le devant de la scène médiatique et scientifique ; le rôle joué par les membres de la parenté est désormais étudié sous un angle instrumental .La famille semble perçue comme fournisseur de service ,source d'entraide et pourvoyeur de capital social .(SEGALEN ; 1991 & ATTIAS-DONFUT ;1995) En effet ; la séparation entre un ensemble d individus accédant de plus en plus tôt a des situations dont le poids est de plus en plus lourd pose des problèmes d'autonomie et de gestion de la vie quotidienne ,remet en question le système de solidarité traditionnelle ;au vu de la précarité aussi des proches supposés venir en aide aux personnes âgées.

Comment se manifeste alors l'intérêt des familles aux personnes âgées ? par un renforcement de la solidarité intergénérationnelle ou par l'effritement de cette dernière ? Dans ce cas ,les institutions d'accueil des personnes âgées sont elles un substitut à la solidarité familiale ? Enfin peut-on parler de relâchement des liens sociaux dans une société Algérienne en plein mutation sociale et économique .

Vieillesse , isolement et pauvreté :

Le vieillissement , processus naturel permanent , caractérise des modifications physiologiques aboutissant en fin de compte à une série de carences , déficits qui limitent profondément l'autonomie de la personne âgée.

Le principal problème auquel se heurte la vieillesse est celui de l'autonomie et qui conduit a distinguer entre personne âgée valide et non valide .Compte tenu du cout social de l'invalidité pour le milieu familial et du vieillissement de la population, il est de l'intérêt de la société de fournir un service médical approprié.

L'isolement constitue un autre facteur de coût. Les statistiques actuelles ne saisissent pas le nombre de personnes âgées vivant seules. Les seules données disponibles, à travers l'exploitation du RGPH, permettent d'identifier les personnes âgées « potentiellement seules » c'est-à-dire les célibataires, les divorcés et les veufs, ces proportions sont respectivement de 1,24 %, 1,25 %, 27,72%. En terme d'effectif ces catégories de population représentent au total 580 000 personnes, dont 515 000 sont des femmes.

En outre le nombre de personnes mariées âgées de 60 ans est plus élevé environ 1,34 million de personnes.

En l'absence d'information précise, mais en se basant sur les tendances observées en matière d'évolution de la famille, on peut émettre l'hypothèse qu'une partie de ces personnes âgées vivent une situation très précaire.

Pour ces catégories de personnes, surtout dans le cas où la vieillesse s'accompagne d'une affection chronique ou invalidante, se pose le problème d'une forme particulière d'assistance à domicile et de soutien, dont l'initiative reviendrait au pouvoir public et qui gagnerait à être fortement relayée par le mouvement associatif, car l'isolement est une forme d'abandon même si les personnes âgées ont des revenus. L'isolement existe aussi dans le cadre familial, il atteint le stade extrême lorsque la personne est sans ressource, sans domicile et livrée à la rue. La solution de prise en charge collective en maison de retraite revient à aller dans le sens de l'isolement qui est déjà le propre de la vieillesse.

L'accroissement relatif grandissant des classes d'âge de plus de 60 ans, chômage des jeunes, du poids financier de la protection sociale de plus en plus croissant transforment les rapports de la société avec ces vieux.

Le sort fait aux vieux retraités exprime la valeur qu'une communauté attache au travail de façon générale et plus profondément à l'homme lorsqu'il ne travaille plus. Accepter l'isolement des vieux, ne pas organiser à leur intention un appui spécifique médico-social, ne pas promouvoir une politique de la vieillesse revient à accepter l'appauvrissement et la dégradation rapide d'une classe d'âge.

Personnes âgées abandonnées en chiffres dans le monde et en Algérie :

Selon le Rapport du Conseil National Economique et Social (CNES Mai 2001 p.32-35) trois aspects caractérisent l'abandon :

1-Expulsion ou « auto-expulsion » du foyer familial : le sujet âgé devient subitement une personne errante mendiant, sans domicile fixe, vivant de peur et d'angoisse cette situation est encore plus alarmante lorsqu'il s'agit d'une femme âgée.

2-Abandon de la personne âgée par les siens dans un centre pour vieillards.

3-Abandon par les siens à l'hôpital ou l'absence de services spécialisés de gériatrie ne permet pas une prise en charge correcte du malade, aussi les personnes âgées continuent-elles à se faire soigner par des médecins généralistes qui maîtrisent très peu les pathologies propres aux troisième âge et leurs évolutions. (CNES :2001 :33)

Cette catégorie de population évaluée à environ 2000 personnes est encore marginale dans notre société ou malgré les difficultés les liens de solidarité traditionnels (familiales ou communautaires) continuent de se manifester .

L'action sociale de l'état pâlit , dans les cas limites ,l'absence de solidarité traditionnelle par l'accueil des personnes âgées sans revenus ou quelque fois handicapés dans des structures spécialisées . Ces structures au nombre de 20 sont localisées dans 15 wilayas et totalisant une capacité d'accueil de 2200 pensionnaires la majorité de ces établissements est mixte , la capacité d'accueil varie entre 50 et 250 pensionnaires .

On estime le nombre actuel de personnes prises en charge dans ce cadre dans les établissements d'accueil relevant du ministère en charge de la protection sociale , à 2000 résidents .

Etat des structures d'accueil : année 2000 :source MTPS(in rapport CNES2001)

Nombre	Capacité totale	Effectif réel
20	2210	2000

A ces structures, il faut ajouter trois centres directement gérés par le Croisement Rouge algérien (40 personnes) Annaba (80 personnes), Khenchla(10 personnes) et un certain nombre de petits centres gérés et financés par des associations et des particuliers .

Les établissements publics sont encadrés par 807 agents dont 667(82,6%) sont affectés à des tâches administratives et de soutien alors que le personnel spécialisé ne compte que 140 agents (17,4%).

Ainsi, le taux moyen d'encadrement est de 2,5 pensionnaires par agent . Le rapport nombre de pensionnaires/ effectif du personnel spécialisé atteint , en 2000, près de 1 pour 15. En outre ,seulement 1/3 des établissements disposent d'un médecin , soit à temps plein soit à temps partiel.

Au plan du financement , le budget total alloué pour le fonctionnement des centres s'élève à 198309 millions , soit une dotation budgétaire par personne de 272 DA la journée , les frais du personnel et de fonctionnement étant couverts par cette dotation , conduisent à s'interroger sur la qualité et le niveau des prestations servies aux personnes concernées (nourritures , médicaments , literie , chauffage habillement etc..).(CNES2001 :34)

Dans la réalité les populations accueillies sont hétérogènes et vont se côtoyer , dans un même espace , des personnes âgées de moins de 60 ans des marginaux (alcooliques , vagabonds...) ; de jeunes handicapés physiques des pupilles de l'état , handicapés non insérables , des femmes en difficulté (mère célibataires ...) ; des personnes rejetées par leur famille ou ayant rejeté la leur , des personnes autonomes ou non avec ou sans famille, mais disposant de revenus ajoute le rapport du CNES.

A l'origine , les centres pour personnes âgées ont été conçus comme lieux de vie et de repos pour ceux qui se retrouvent sans famille , sans ressources financières et sans aide , ou pouvant présenter un handicap physique .Or, dans ces centres de nombreux pensionnaires sont des malades mentaux ,état qui relève plus du secteur de la santé et de ses services spécialisés .

Une autre enquête réalisée en 1986/87 par le Ministère chargé des Affaires Sociales donnait les informations suivantes :

- 62% des personnes âgées accueillies en institution sont de sexe masculin ;40 % d'entre elles présentent un handicap ;
- s'agissant de leur mode de vie,33% des personnes vivaient seules,24% dans une institution social ou sanitaire et20% en famille .
- seuls8% des pensionnaires s'étaient séparés de leur famille après l'âge de50ans ; la rupture avec la famille est généralement plus lointaine et dans la plupart des cas antérieurs au placement en institution ;
- près de la moitié des personnes âgées n'a pas d'attaches familiales directes (descendants) ; quand le lien avec la famille subsiste,il s'agit le plus souvent de collatéraux au second degré et plus .

Ces caractéristiques justifient la nécessité de doter les établissements d'accueil de moyens suffisants pour une prise en charge correcte des besoins des pensionnaires, et l'affectation d'un personnel qualifié, attentif et sensible d'humaniser leurs conditions de séjour.

En effet , ces centres ne pourront pas continuer à remplir la mission dont ils ont la charge s'ils demeurent dans leur état actuel de sous encadrement ,de vétusté et d'insuffisance de moyen matériels et financiers

Réfléchir sur le système de protection sociale en Algérie dans le cadre de la nécessaire solidarité entre les générations, c'est l'envisager sous son aspect financier ,en particulier sous l'angle de l'impact du régime des pensions sur les finances de l'état ,mais aussi s'interroger sur la situation des populations âgées les plus précaires ,en particulier les femmes qui vivent souvent seules et les personnes en situation de dépendance . C'est s'intéresser au devenir des personnes dont les revenus sont les plus faibles et qui n'ont souvent , pour tout moyen de subsistance , que ce que leur procure la solidarité nationale. La question de la solidarité intergénérationnelle se pose également sous d'autres formes .L'évolution des structures familiales (éloignement, décohabitation , rupture des liens familiaux) et la précarisation croissante de pans entiers de la société rendent de plus en plus difficile la prise en charge par la famille des membres les plus âgés .Dans le même temps ,on assiste à un questionnement sur la capacité des systèmes de pension à prendre en charge le vieillissement de la population .

Ce que prédisent beaucoup d'experts et de démographes c'est le nombre de personnes âgées de plus de65ans qui atteindra 20% de la population mondiale en 2030 .Selon l'Institut National d'Etudes Démographiques(INED) de France via sa publication. L'Afrique, ce continent connaît déjà un vieillissement de sa population en raison de l'allongement de la durée de vie et de la baisse de la fécondité .L'Algérie ,à l'instar des autres pays du Maghreb ,va connaître un important vieillissement au cours des40prochaines années .En2050,l'âge médian en Algérie (age qui divise la population en deux parties numériques égales ,l'une plus jeune ,l'autre plus âgée) sera proche de celui du Japon d'aujourd'hui (ou l'Age médian est le plus élevé au monde). La proportion des60ans et plus atteindra 12.2 million en 2050contre2.4 millions en2010. Les déséquilibre financier entre cotisants et retraités exposera le système de retraite à de grandes difficultés.(Le soir d'Algérie .Mardi23Octobre2012) La vieillesse ne constitue pas une maladie ,mais un processus naturel.

Nous disons aussi que c'est la société qui définit la vieillesse . En d'autres termes, il y 'a bien une définition sociale de la vieillesse.

Il y'a un siècle, était considérée comme personne âgée dans les pays occidentaux toute personne âgée de 55ans alors qu'avec l'allongement de la vie (amélioration des conditions de vie) la personne âgée est celle dépassant les 70ans ,ce qui n'est pas le cas dans les pays en voie de développement .Le nombre de personnes âgées en Australie par exemple représentait 4% de la population en 1901 , ce chiffre a dépassé les 11% à la fin des années 80 du siècle dernier (Source :Rapport du Ministère et de la Solidarité Nationale), alors qu'en Irlande durant les années 1980, 11% de la population représentait la tranche d'âge 60-74ans et 4% seulement celle dépassant les 75 ans ; Pour la même période en Angleterre 14% (60-74ans) et 7% des personnes dépassant les 75ans .Par contre le taux des personnes âgées en Inde et en Indonésie était beaucoup moins important puisque à la fin des années 80 du siècle dernier 6% de la population indienne et 5% de la population Indonésienne représentait la tranche d'âge de 60-74ans et moins de 1% dans les deux pays était de plus de 75ans.

Dans un rapport du Ministère de la Solidarité Nationale (MSN) sur la situation de la famille algérienne , relatif au vieillissement de la population en Algérie , qui pour la première fois suscite l'intérêt dans les statistiques officielles , signale que les personnes âgées dépassait les deux (02) millions (2.530.713 plus précisément) , dont un million 255milles hommes et un million 275milles femmes sachant que le rapport sus-cités du (MSN) définit la personne âgée comme toute personne dépassant les 60ans ,bien que cette catégorie d'âge n'est pas large ; mais le rapport dresse un bilan noir sur la situation des « vieux » en Algérie , une situation très difficile entre l'abandon de cette catégorie par les pouvoirs public et le changement de certains concepts dans la société algérienne (entre autre relâchement et modification des lien sociaux). Ce qu'il faut noter selon toujours le rapport c'est que cette frange de la société sur le plan des représentations a toujours constituée le symbole du pouvoir et de l'intégrité au sein du rayon familiale ce qui autrefois plus qu'aujourd'hui représentait une source de production et de renforcement du lien social .Avec l'allongement de la vie –jusqu'à 80ans -, et au regard de l'âge légal à la retraite -65ans pour les hommes et 55ans pour les femmes – le(a) retraité(e) passe donc presque deux décennies dans l'oisiveté ,sans rien faire –absence de commodités et d'infrastructures sanitaires suffisantes ou centres pouvant accueillir les retraités d'une part , et d'autre part les pensions que ceux ou celles-ci reçoivent ne suffisent même pas a subvenir à leur besoins .c'est ici qu'intervient la solidarité familiale et générationnelle justement pour combler le vide laissé par les pouvoirs publics . Dans ce même rapport (MSN) on n'a pas oublié de signaler que contrairement à ce que beaucoup de gens pensent ,c'est les grandes villes qui abritent le plus grand nombre de personnes âgées pour exemple Alger abrite 268 milles personnes âgées (P A) , Oran 115milles , ce qui place ces deux villes à la tête des autres wilayas du pays .La majorité de cette catégorie subit la maltraitance de son entourage même et ne bénéficie pas des avantages de la CNAS (caisse de retraite et d'assurance) sauf pour ceux qui ont cotisés et sont en retraite !!!? Dans le même ordre d'idée ,la direction de la protection et de la promotion des personnes âgées signale que sur l'ensemble des deux millions de personnes âgées on retrouve 2123 personnes dans des institutions d'accueil telles que DIAR-ERRAHMA ,644 d'entre eux sont des handicapés mentaux ,301 souffrent de plusieurs handicapes ,219 malades chroniques .Cette frange de la société manque de beaucoup

de choses ,ce qui dénote aussi l'urgence pour les pouvoirs publics de tracer une politique adéquate qui prend en charge tous les problèmes et les besoins de la catégorie des personnes âgées dans toutes ses formes. Ce qui alors dénote de l'urgence de réfléchir sur le système de protection sociale en Algérie dans le cadre de la nécessaire solidarité entre les générations.

Vieillir dans la précarité et la pauvreté et le relâchement des liens sociaux :

Au-delà d'une situation , déjà en elle-même inacceptable , un certain nombre d'évolutions récentes font craindre la réémergence de la précarité et de la pauvreté des personnes âgées . Ceci constituerait un retour en arrière et une régression sociale tout à fait inédite . Si la statistique officielle n'est pas en mesure d'évaluer à ce jour quantitativement un tel phénomène ;on observe cependant depuis le début des années 2000 que la pauvreté des personnes âgées a cessé de baisser tandis que certaines catégories voient leur niveau de vie se dégrader. La situation est donc très préoccupante pour les retraité(e) s .

La question reste , à ce stade de la connaissance que nous avons de ce phénomène, de faire la part entre les faits « génération » dû à une population vieillissante qui augmente mécaniquement le nombre de personnes âgées pauvres , et l'augmentation réelle de la pauvreté parmi ce public . Un état des lieux sur l'état relatif à la situation des personnes âgées en Algérie est plus que nécessaire .

Alors que l'évolution des systèmes de pension semble ,se poursuivre dans le sens d'un affaiblissement des revenus des retraités donc de la catégorie des personnes âgées en général , force est de constater le lien entre la faiblesse de ce revenu et la dégradation des conditions de vie des retraités .la réduction des liens sociaux ,l'isolement se développe parmi les personnes âgées .Ces souffrances se font ressentir encore plus dans les villages éloignés et les contrées isolées .

Impact générationnel et les systèmes de socialisation en situation de changement:

Ici ,c'est la logique du changement social qui conditionne d'abord les problèmes qui surviennent au sein des systèmes de socialisation ,de transmission des valeurs culturelles ,de performance des rôles professionnelles et sociaux , toutefois la logique des conflits de classe existe en puissance menaçant les modèles et les fins sur lesquels repose tout l'appareil de socialisation.

Y a-t-il rupture entre le système de socialisation ou bien peut-on parler de persistance des systèmes de socialisation ? Entre adaptation et équilibre.

Le procès de socialisation de l'individu n'est pas une reproduction pure et simple ,une copie conforme de ses parents mais des agrégats d'influence et d'expérimentation qui gravissent autour des instances familiales .Ce procès n'implique pas uniquement l'acquisition d'éléments cognitifs mais fait intervenir également de l'affectivité au sein des interactions familiales .Le procès des socialisation est dynamique , dans le sens où l'individu se construit lui-même dans la mesure même où il est configuré par son entourage social .Les sentiments sont inclus dans les processus d'apprentissages qu'induisent les différentes phases de socialisation .Les droits et les devoirs se configurent progressivement par le biais des liens intrafamiliaux . Ils s'établissent sous le signe d'une confiance réciproque et maintiennent la cohésion familiale ainsi que l'équilibre entre les constructions parentales et les influences des groupes de pairs. Néanmoins, les contraintes ne doivent pas être énoncées.

Les réseaux familiaux sont relativement efficaces dans leur système d'entraide même si des effets contraignants peuvent surgir. "*L'équilibre maintenu entre l'appartenance des individus à des réseaux familiaux de solidarité et de la production de leur autonomie reste un enjeu fondamental des rapports sociaux*" (BERTAUX –WIAME);1991, p, 186) La famille est devenue un filet de sécurité. Elle serait plus protectrice que contraignante. "Certes il ne s'agit plus pour les parents de s'imposer autoritairement leurs vues ,mais leur influence transite par des voies plus subtiles tout en étant parfois aussi pesantes" (PITROU;1987b,p;163).Cependant un paradoxe subsiste dans les représentations de la famille algérienne qui oscillent entre l'image d'un lieu de refuge communautaire et celle d'un nouvel espace d'indépendance . "La règle d'autonomie entre parents et enfants n'exclut pas l'existence d'une puissante norme obligatoire tout au long de l'existence"(ATTIAS-DONFUT;1995,p.&&) La dépendance parents /enfants a de plus en plus de mal à être acceptée ,dans nos société contemporaines qui prônent continuellement la liberté individuelle .Néanmoins ,la pérennité de la dépendance intergénérationnelle dévoilent de nouveaux jeux relationnels plus subtils et complexes entre parents et enfants adultes .L'obligation des liens de filiation laisse désormais une place à l'élection relationnelle de certains membres de la parenté ,ou l'affection et les affinités ont toutes leur place.

La famille est désormais conçue en tant qu'espace intergénérationnel. C'est pourquoi la famille se construit dans la pratique.

La vieillesse apparait donc comme un moment fort de renégociation des relations intergénérationnelles, et un espace où se font , se refont et se défont les processus d'apprentissage qu'induisent les différentes phases de socialisation .En d'autres termes il y a comme un processus de négociation /renégociation des procédés de socialisation .

L'interdépendance intergénérationnelle :

L'individu peut-il se retrouver seul pour gérer sa vieillesse ? dans la plupart des cas on peut dire que la tendance bascule vers le "oui" si on voit le nombre de personnes qu'accueille les centres "Errahma".

Les logiques relationnelles familiales sont constituées de conflits de pouvoir ,d'obligation réciproques ,d'un ensemble de devoirs qui permet de lier les personnes de la parenté entre eux "*le conflit intergénérationnel n'est pas un état permanent ni un état de nature , il se focalise sur des enjeux de socialisation c'est-à-dire sur des objets matériels et symboliques de transmission des valeurs d'éducation*" (BLOSS ;1996 p180)

Qu'est ce qui peut casser le lien familial ?Ce que l'on peut noter c'est cette indivisibilité apparente des liens parents-enfants. Certes des évolutions modifient les relations intergénérationnelles mais n'aboutissent pas à une rupture franche.

Les relations familiales ne sont assurément ni immuables ni linéaires ; mais cycliques , des hauts et des bas parcourent ces relations en construction .Des ruptures occasionnelles ou plus durables peuvent apparaitre.C'est ce qui caractérise la société algérienne contemporaine . Aujourd'hui les générations se chevauchent c'est une réalité .Les questions sur les liens intergénérationnels demeurent au cœur des débats sur les liens familiaux.

Les Relations intergénérationnelle ne se limitent plus au domaine des héritages mais dévoilent progressivement les systèmes complexes qui se déploient au sein de la parenté .La « Co-longévité » des générations en présence a engendré une révolution de la structure de la famille

et a fait émerger des problèmes radicaux nouveaux .Les évolutions aussi bien sociologiques que démographiques ou encore économiques mettent en avant les différences des relations selon l'âge

Conclusion :

Pourquoi avoir réfléchi et travaillé sur la question de la vieillesse en Algérie alors que ce champ social traverse l'ensemble des questionnements ? sujet désormais incontournable, il s'est imposé à l'étude. Le tissu familial se transforme et s'élargit notamment au moment de la vieillesse c'est à l'intérieur de ce réseau familial que se mettent en place des processus de solidarité concernant trois ou quatre générations :ce qui permet l'instauration des contrats intergénérationnels. En effet ,les générations jeunes malgré les temps difficiles financièrement parlant – que celles-ci connaissent proposent leur aide aux générations adultes (retraités) .On essaie tant bien que mal de combler le vide laissé par les pouvoirs publics en ce qui concerne la prise en charge sérieuse de cette catégorie sociale ;ce qui permet d'entretenir les liens familiaux et le maintien des solidarités intrafamiliales .

Bibliographie :

- * ALEXIS DE TOQUEVILLE, De la démocratie en Amérique 1835.
- * Attias –Donfut, C . , Les solidarités entre générations : Vieillesse et famille.Edit.Natahan ,Paris 1995,352p.
- * BertauxWiame ,C , Dire sa vie :entre travail et famille .La construction sociale des trajectoires .Paris 1991 in coll. « Espaces et familles » pp.169-189
- * Bloss.T ,La démocratisation des relations parents-jeunes, in La famille malgré tout ;coll. Panoramiques ;N°25 1996.
- * Conseil National Economique et Social ,Commission Population et Besoins Sociaux, Projet de Rapport : Regard sur l'exclusion sociale : le cas des personnes âgées et l'enfance privée de famille.17eme saison plénière ;Mai2001.
- * Pirou,A., Dépérissement des solidarités familiales ? L'Année sociologique,vol.37,1987.
- *Segalen Marrine ,Jeux de familles ,Paris,Presses du CNRS ,1991.
- * Segalen Martine ,Culturematerielle et modernité .N° specialéthnologieFrance,Co-dirigé avec CHRISTIAN BROMBERGER,1996,xxvi ,1.
- * Quotidien National « Le soir d'Algérie » du 23/10/2012 .